



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suivi des personnes victimes d'AVC

Question écrite n° 16311

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la prévention, la prise en charge et le suivi des personnes victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). À la suite d'échanges réguliers avec la section ardennaise de l'association France AVC, plusieurs points de vigilance ont été portés à sa connaissance. Ces préoccupations rejoignent par ailleurs les constats formulés par la Cour des comptes dans ses travaux publiés en octobre 2025 intitulés : « Prévention et prise en charge des accidents vasculaires cérébraux », ainsi que dans son bilan de prévention. Il voudrait ainsi porter, devant le Gouvernement, trois points de vigilance à son attention. En premier lieu, l'association souligne la nécessité de renforcer les actions de prévention des AVC qui constituent l'une des premières causes de mortalité et de handicap chez l'adulte. Elle appelle notamment à la mise en œuvre d'un plan d'action renforcé visant à améliorer la prise en charge de l'hypertension artérielle. Ensuite, elle insiste sur l'importance d'accélérer la prise en charge des victimes d'AVC, la rapidité d'intervention conditionnant très largement les chances de survie ainsi que la réduction des séquelles. En ce sens, il serait judicieux d'actualiser la circulaire ministérielle du 6 mars 2012 relative aux filières de prise en charge des patients victimes d'AVC, afin de promouvoir des organisations territoriales plus mutualisées et des parcours de soins associant davantage les établissements de proximité. Enfin, elle relève que de nombreux patients se trouvent insuffisamment accompagnés à l'issue de leur hospitalisation. Ainsi, il pourrait être intéressant de s'attarder sur le déploiement d'un programme visant à améliorer le retour à domicile, en sortie d'hospitalisation, pour les victimes d'AVC. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer la prévention des AVC, améliorer leur prise en charge et garantir un accompagnement plus efficace des patients après leur sortie d'hospitalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16311

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5640